



## RETOUR SUR L'ATELIER 1

### « LES ATLAS DE BIODIVERSITE, UN EXEMPLE DE VALORISATION DES DONNEES EN BFC »



**Comment l'organisation partenariale et la valorisation des données du SINP via les Atlas de la Biodiversité (ABC) peuvent-elles servir d'outil d'aide à la décision en Bourgogne-Franche-Comté ?**

Objectifs de l'atelier

Comprendre comment les Atlas de la Biodiversité Communale (ABC), permettent de valoriser les données du SINP et de les transformer en outils concrets pour mieux soutenir la prise de décision et orienter des actions efficaces en faveur de la biodiversité

### Synthèse de l'atelier

L'atelier a permis de rappeler le cadre général des Atlas de la biodiversité communale (ABC), qui reposent sur le triptyque « connaître – mobiliser – agir » et peuvent être financés jusqu'à 200 000 € par l'Office français de la biodiversité. Pour 2026, l'enveloppe nationale n'est pas encore arrêtée ; une première relève est envisagée à la mi-juin, avec d'autres sessions de dépôt probables à l'automne. La question du calendrier a été soulevée dans le contexte des élections à venir, certaines collectivités risquant de ne pas être prêtes à déposer un dossier dès juin

#### Budgétisation et financement :

Le coût d'un ABC varie selon la taille du territoire et l'ambition du projet, de 30 000 à 38 000 € en moyenne. Le reste à charge de 20 % peut limiter certains projets, mais des cofinancements départementaux et la dotation aménités rurales peuvent être mobilisés. Les échanges ont montré qu'une bonne évaluation des besoins en amont et des devis précis sont essentiels, surtout pour les petites communes ou les projets avec de nouveaux taxons ou pressions. Le retour d'expérience d'un bureau d'études a souligné l'importance de calibrer le projet avant la demande de financement pour éviter un décalage entre moyens disponibles et actions nécessaires.

#### Organisation partenariale en Franche-Comté :

Le fonctionnement du collectif ABC en ex-Franche-Comté repose sur un réseau de partenaires composé d'associations et de structures spécialisées. L'accompagnement proposé est modulable en fonction de l'ambition politique de la collectivité, des moyens disponibles et de l'échelle du territoire. Le collectif intervient en amont du projet, pour aider à structurer le diagnostic et la planification : réalisation et priorisation des inventaires naturalistes à partir des données existantes (notamment via Sigogne), production de synthèses, animations et concertation pour construire le plan d'actions.



## Informations

### Animateur de l'atelier

Lucie Perrodin  
*Agence Régionale de la Biodiversité*

### Intervenants

Virginie Marino  
*CC Val de Gray*

Clémentine Weiss  
*CEN FC*

Anouck Viain  
*LPO BFC*

Claire Maruejols  
*OFB*

## La présentation en pdf

[Lien de téléchargement](#)

## Liens utiles

[www.sigogne.org](http://www.sigogne.org)

Un coordinateur global est généralement désigné, avec des référents par volet pour assurer la cohérence et le suivi. Il est important de rappeler qu'un ABC n'est pas une étude d'impact et que sa réussite repose avant tout sur l'engagement de la collectivité et de ses élus. Les collectivités restent libres de faire appel au collectif ou de passer par un appel d'offres classique pour leur projet.

#### Retour d'expérience de la Communauté de communes du Val de Gray (CCVG) :

Le retour d'expérience de la Communauté de communes du Val de Gray (20 000 habitants, 48 communes) a mis en évidence l'importance d'élus moteurs pour impulser la démarche, la biodiversité n'étant pas toujours une priorité initiale. Le travail d'acculturation et de communication est déterminant, auprès des élus comme des services. Sur le plan opérationnel, l'intégration progressive des données dans un SIG facilite la prise en compte des inventaires dans les projets d'aménagement (places, plages, etc.). Il a également été rappelé de bien cadrer la portée des inventaires auprès des élus : ils ne sont jamais exhaustifs, mais constituent une base d'aide à la décision.

#### Accompagnement post-ABI

Après la phase ABC, il est important de prévoir un accompagnement pour la mise en œuvre des actions identifiées. Les collectivités peuvent mobiliser des dispositifs existants tels que le TEN (Territoires engagés pour la nature) ou les aires éducatives soutenues par l'OFB, afin de prolonger le travail engagé et financer des projets concrets sur le terrain.

### **Pistes de travail en Bourgogne-Franche-Comté**

- **Articuler ABC et mise en œuvre opérationnelle** : sécuriser le financement et la réalisation des actions issues du plan d'actions.
- **Mobilisation et acculturation des élus** : impliquer des élus moteurs dès l'amont et sensibiliser l'ensemble des élus et services pour garantir l'engagement nécessaire à la réussite de l'ABC.
- **Évaluation et dynamique collective** : calibrer les besoins, les devis et l'ambition des projets en fonction de la taille du territoire, du budget et des capacités humaines ; sécuriser les moyens des structures d'accompagnement et intégrer les données dans les SIG et projets d'aménagement, en clarifiant auprès des élus la portée et les limites des inventaires

### **Transversalité avec les autres ateliers**

Atelier 2 : Améliorer l'identification des enjeux biodiversité sur le territoire des collectivités.



## Informations

### Animateur de l'atelier

Lucie Perrodin  
*Agence Régionale de la Biodiversité*

### Intervenants

Virginie Marino  
*CC Val de Gray*

Clémentine Weiss  
*CEN FC*

Anouck Viain  
*LPO BFC*

Claire Maruejols  
*OFB*

---

## La présentation en pdf

[Lien de téléchargement](#)

---

## Liens utiles

[www.sigogne.org](http://www.sigogne.org)